

INFORMATIONS

Mise à jour des concessions au cimetière communal

La municipalité informe les administrés qu'une **procédure de mise à jour et de régularisation des concessions** débutera le **jeudi 2 octobre 2026**.



Pourquoi cette démarche ?

Afin de garantir le bon ordre, la sécurité et la décence du cimetière, la commune doit identifier les sépultures en état d'abandon ou dont les concessions sont arrivées à expiration.



Pose de pancartes d'information

À partir du 2 octobre, des **pancartes numérotées** seront déposées au pied des sépultures concernées par cette procédure.



Que devez-vous faire ?

Si vous constatez la présence d'une pancarte sur la tombe de l'un de vos proches, ou si vous savez que votre concession arrive à échéance, nous vous invitons à :

- **Contacter le secrétariat de la mairie** au : 02.47.57.85.11
- **Vous présenter à l'accueil de la mairie** aux horaires d'ouverture
(mardi et vendredi 14h à 17h)
- **Envoyer un courriel** à : mairie@sublaines.fr

Merci de vous munir de votre livret de famille ou de tout document relatif à l'acte de concession.

La municipalité vous remercie par avance pour votre collaboration et votre respect de ce lieu de recueillement.

**Pour le Maire et par délégation,
Nicole TALUT,
Adjointe**

